

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe Agriculture

Malgré ses compétences limitées en matière de santé, l'Union européenne a su s'organiser face à la crise du Covid notamment en mettant en place une stratégie de vaccination commune et en adoptant rapidement un paquet législatif et budgétaire visant à faire face aux crises sanitaires.

La santé est une des préoccupations principales de nos concitoyens. Ils attendent beaucoup de l'Union et cela peut déterminer leur adhésion au projet européen. Mais dans le même temps, les Gouvernements nationaux restent les premiers redevables de la protection qu'ils garantissent à leurs populations.

Pour faire avancer la construction d'une Europe de la Santé, il faut s'appuyer sur ce que prévoient les traités et les initiatives récentes.

Pour aller plus loin et accélérer cette Europe de la Santé, il faut aussi, comme le préconise l'avis, développer des coopérations renforcées. Cette voie nous apparaît essentielle en ce qu'elle permet, dans le domaine de la santé, comme dans d'autres, d'approfondir les politiques communautaires entre États membres volontaires.

Nous soutenons également toutes les propositions visant à améliorer la gouvernance des politiques de santé notamment en facilitant l'articulation et la circulation de l'information entre les différents acteurs nationaux et européens. Le rôle du Parlement européen est essentiel et doit être renforcé pour répondre à nos concitoyens qui demandent plus de démocratie sanitaire et de transparence.

La question de la recherche est tout à fait déterminante pour l'avenir de nos sociétés. Pour le groupe agriculture, il est crucial de soutenir, sur le long terme, une recherche fondamentale et appliquée. Le groupe approuve la préconisation n° 7 sur les brevets et, dont la rédaction équilibrée tient compte à la fois de la dynamique des investissements dans la recherche et de notre responsabilité vis-à-vis des partenaires de l'Europe, et plus précisément des partenaires africains. Nous approuvons également l'avis dans sa préconisation d'encourager les pays africains à se doter de capacités de production vaccinale tant en termes humains que matériels.

Enfin, l'autonomie stratégique de l'Union en matière de santé est bien évidemment majeure, ce que souligne l'avis. Pour atteindre cette autonomie, il faut disposer des outils permettant de constituer et réguler des stocks suffisants de médicaments et de matériel médical ; il faut aussi relocaliser la fabrication d'équipements et de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.

La question de l'autonomie, évoquée lors de la Conférence des enjeux organisée par le CESE, traverse désormais l'ensemble nos travaux et ne se limite pas à la politique de santé. Le groupe agriculture est convaincu qu'il faut soutenir et accélérer les initiatives de la Commission européenne et du Parlement européen en ce sens.

Enfin nous partageons pleinement l'ambition de cet avis pour une Union européenne en capacité de développer son propre modèle de santé, basé sur la solidarité et la cohésion sociale et territoriale, qui répond aux attentes de la société et reste ouverte sur le monde tout en renforçant la voix de l'Europe sur la scène internationale.

Le groupe de l'Agriculture a voté pour.